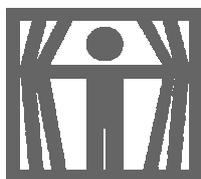


LIGUE SUISSE DES DROITS DE L'HOMME

15, RUE DES SAVOISES 1205 GENÈVE TÉLÉPHONE/FAX (022) 328 28 44 C.C.P.
12-15783-2

SECTION DE GENÈVE



Rapport de mission d'observation de procès à Rabat

28-30 mai 2007

Introduction

J'ai été mandatée par la Ligue suisse des Droits de l'Homme (ci-après LSDH), section Genève pour assister au procès de neuf étudiants d'origine sahraouis accusés d'attroupement armé et destruction de biens publics dans la Cité Universitaire Soussi I, à Rabat pour une valeur de 10 millions de dirhams (environ 1 million d'euros). Mon rôle était d'observer le déroulement de l'audience et d'en faire un rapport. L'audience devait avoir lieu le 29 mai 2007 devant le Tribunal de Première Instance de Rabat.

Journal

1- Lundi 28 mai 2007

Lors de mon arrivée à l'aéroport de Rabat, je suis prise en charge par deux étudiants qui m'emmènent dans un appartement où se trouvent certains membres des familles des étudiants incarcérés, d'autres étudiants d'origine sahraouis, le célèbre défenseur des droits de l'homme au Sahara occidental Mohamed Daddach et un avocat français venu pour le procès en tant qu'observateur international, Maitre Augustin Kemandjou. Les étudiants nous donnent davantage de détails sur les détenus, les conditions de l'arrestation du 17 mai, les conditions de détention.

Très vite je saisis l'ampleur de la situation et prends conscience de la détresse dans laquelle vivent les étudiants détenus (conditions de détention, problèmes de santé...) et de l'angoisse dans laquelle vivent les autres étudiants.

2- Mardi 29 mai 2007

Ø Réunion avec quelques étudiants et membres des familles des étudiants

L'audience étant fixée à 13h, nous décidons le matin de nous réunir avec les familles des étudiants incarcérés et quelques autres étudiants. Avec Augustin Kemandjou nous demandons à plusieurs reprises à nous entretenir avec les avocats des étudiants incarcérés. Il s'avère impossible de joindre ces avocats. Nous découvrons à notre grand étonnement que même les familles des étudiants n'ont ni les coordonnées ni les noms des avocats. Finalement nous réussissons à parler à un avocat qui nous dit ne pas pouvoir nous recevoir, car il n'a pas de bureau. Un autre n'a pas le temps...

Ø Arrivée au tribunal

- Avant d'arriver au tribunal les étudiants nous expliquent que peu d'entre eux pourront rentrer. Seulement deux membres de la famille par étudiant incarcéré sont autorisés à assister à l'audience. Ceux qui ne sont pas admis au tribunal attendent dans la rue devant le tribunal. Par crainte de débordement, il est interdit aux sahraouis de se réunir à plus de trois devant le tribunal. Une certaine tension autour du tribunal est palpable. Par ailleurs les étudiants ne veulent pas que les policiers les voient en notre présence. Tant devant le tribunal qu'à l'intérieur nous veillerons à faire mine de ne pas connaître les quelques étudiants qui sont entrés et que nous connaissons. Augustin Kemandjou et moi-même entrons sans difficulté dans le tribunal.
- Nous y rencontrons un avocat de l'Association marocaine des droits de l'homme (ci-après AMDH) mandatée pour assurer la défense des étudiants qui nous emmène nous présenter au juge. Ce

dernier manifestement très embarrassé par notre présence nous reçoit et nous souhaite la bienvenue. Nous nous présentons ensuite au procureur qui refuse de nous recevoir. C'est le vice-procureur qui nous reçoit. Après nous avoir souhaité la bienvenue, il précise à Augustin Kemandjou qu'il lui est interdit d'intervenir pendant l'audience.

- Nous nous rendons par la suite dans la salle d'audience où nous rencontrons le deuxième avocat de l'AMDH par ailleurs bâtonnier de l'ordre des avocats de Casablanca. Nous nous entretenons avec lui brièvement. Il nous informe qu'il aimerait demander le report de l'audience à la semaine prochaine pour pouvoir étudier le dossier. L'AMDH ayant été mandatée la veille, il n'a obtenu le dossier que le matin même de l'audience et n'a donc pas pu l'étudier.
- Arrivent les trois avocats sahraouis des étudiants qui suivent ce dossier depuis l'arrestation des étudiants. Les deux avocats de l'AMDH les informent de leur intention de demander le report de l'audience, ce qu'ils refusent. Les trois avocats sahraouis estiment qu'ils ont suffisamment travaillé le dossier et ne veulent pas d'un report de l'audience. S'en suit une discussion dans le couloir pendant quinze minutes où le ton monte entre les avocats. Pendant ce temps la salle se remplit d'avocats et d'un public qui sont aussi là pour les autres audiences (le cas des étudiants sahraouis étant traité comme un cas de droit commun ils sont mélangés aux autres.) Nous avons la chance de rencontrer une journaliste de l'agence Maghreb Presse qui accepte de nous faire l'interprétariat de ce qui se dira pendant l'audience. Il règne un brouhaha général dans la salle. Et tout d'un coup arrivent les neuf étudiants menottés criant en arabe « vive le sahara libre ». Moment fort d'émotion qui me saisit. Les étudiants sont suivis de peu par la cour qui s'installe.
- Dès son arrivée le juge annonce qu'il a décidé de reporter l'audience au mardi suivant (5 juin 2007) car les témoins ne se sont pas présentés. Les avocats plaident alors la mise en liberté provisoire des étudiants pour leur permettre de passer leurs examens qui ont lieu la semaine suivante. Le procureur s'oppose à la mise en liberté provisoire arguant que les étudiants qui ont commis des dégradations dans l'université présentent une menace à l'ordre public. L'audience sera alors soulevée jusqu'à la fin de d'après midi. Finalement le juge suivra le procureur.

Ø Attente devant le tribunal

- Pendant ce temps là les étudiants et les membres des familles des étudiants détenus qui n'ont pu pénétrer dans le tribunal attendent dans la rue le verdict avec angoisse.
- Entre la fin de l'audience et le verdict je m'entretiens avec certains des membres des familles qui veulent témoigner de leur situation personnelle ou de celle de leur fils.
- J'en apprends plus sur les conditions de détention des étudiants. Une mère m'explique qu'elle est venue de El Ayoun avec son mari dès l'arrestation de leur fils le 17 mai. Depuis son arrivée à Rabat elle n'a toujours pas pu rendre visite à son fils car seuls deux membres de la famille par prisonnier sont autorisés à leur rendre visite.

Ø Discussion informelle avec deux fonctionnaires

- Alors que nous attendons devant le tribunal que le juge rende sa décision, deux fonctionnaires viennent nous parler. La discussion tourne vite vers les étudiants sahraouis. L'un des fonctionnaires nous dit que les étudiants sahraouis sont des privilégiés qui profitent du système et ont plus que les autres. Sans plus de précisions sur ce qu'il entend par plus que les autres... Il ajoute qu'en plus les étudiants sahraouis terrorisent les étudiants marocains de l'université. Que les autorités les laissent faire ce qu'ils veulent, les ont laissé manifester pendant plusieurs jours devant l'université sans ne rien dire. Mais le jour où ils ont commencé à être violents, la police a dû intervenir....

- Nous apprendrons plus tard par les étudiants sahraouis que les deux personnes qui nous ont parlé sont des agents des services secrets marocains. Ce sont justement ceux qui ont interrogé et frappé un des étudiants.

Thèmes

Thèmes abordés lors des entretiens avec les étudiants et les familles des étudiants incarcérés

Ø Les conditions de détention

Les neuf étudiants sont incarcérés à la prison de Zaki à Salé. C'est une prison dans laquelle sont incarcérés les prisonniers de droit commun. Les neuf étudiants sont répartis dans quatre pavillons. Ils sont placés dans des cellules avec une quarantaine d'autres détenus. Ils ont chacun droit à une visite par semaine de deux membres de leur famille. Par conséquent certains proches (père, mère, frères ou sœurs) n'ont pu voir leur proche incarcéré. Les détenus sont alimentés par leur famille qui leur apporte chaque jour à manger.

Ø Les raisons de l'arrestation

Les étudiants sont accusés collectivement d'attroupement armé et destruction de biens publics (10 millions de dirhams marocains (environ 1 million d'euros)) dans la cité universitaire. Il est intéressant de noter qu'il n'est jamais fait mention lors du procès de l'engagement politique des étudiants pour l'autodétermination du Sahara Occidental.

Ø Les conditions de l'arrestation à Rabat

Au mois de mai plusieurs jours correspondent à des fêtes sahraouies. Chaque année les étudiants sahraouis organisent à ces dates des manifestations pacifiques pour revendiquer l'autodétermination du Sahara Occidental dans les différentes villes du Maroc dans lesquelles ils étudient.¹ Fin avril 2007, suite à des altercations entre les étudiants sahraouis de Agadir et les étudiants d'une autre minorité (amazigh), plusieurs étudiants sahraouis ont été arrêtés. Du fait de ces arrestations, l'ensemble des étudiants d'origine sahraoui (vivant à Rabat, Casablanca, Agadir et Marrakech) ont décidé d'organiser des manifestations plus importantes que les autres années. Au lieu de se limiter à quelques manifestations ponctuelles lors des jours des fêtes sahraouies ils ont décidé d'organiser des sit'ins devant leurs universités respectives pendant tout le mois de mai pour revendiquer l'indépendance du Sahara Occidental. Des groupes d'étudiants assuraient alors une présence continue par roulement devant chacune des universités nuit et jour. Ces événements ont accru la tension entre les étudiants et les forces de police.

Selon les étudiants, les forces de police se seraient introduites en civil dans l'université de Rabat vers 20h00 le 16 mai 2007 en utilisant les camionnettes de livraison de la cantine. Le 17 mai, vers 4h, alors que les trente-cinq étudiants présents cette nuit là dormaient, les policiers sont intervenus pour les arrêter. Dix-huit d'entre eux ont réussi à s'échapper. Les dix-sept autres ont été amenés au poste de police. Huit ont été relâchés au bout de 8h. Le lendemain matin les policiers sont venus à nouveau vers 8h00 à la cité universitaire pour arrêter les étudiants sahraouis s'y trouvant encore. Ces derniers se seraient cachés pour les éviter. Lors de leur intrusion dans l'université les policiers

¹ Notons qu'il n'y a pas d'université au Sahara Occidental. Les étudiants saharouis qui souhaitent étudier doivent donc aller vivre au Maroc. La majorité d'entre eux étudient à l'université d'Agadir. Les autres étudient à Marrakech, Rabat et Casablanca.

marocains ont cassé de nombreuses portes des chambres d'étudiants et commis de nombreuses dégradations.²

Identité des étudiants arrêtés le 17 mai 2007 et incarcérés

Prénom, Nom	Activité	Date et lieu de naissance	Numéro d'écrou
Mr. Elwali ZAZE	Etudiant en 1ère année droit	Né en 1987 à El-Ayoune	6935 mineur
Mr. Najem ASGHIR	Etudiant en 2ème année droit	Né le 31/07/1983 à Smara	28191
Mr. Mohamed Ali ANDOUR	Etudiant en 2ème année DESA	Né le 21/06/1980 à El-Ayoune	28192
Mr. Lahoucine EDALAA	Etudiant en 2ème année droit	Né le 25/06/1982 à Smara	28193
Mr. Lakhlifa ELJANHAWI	Ex détenu politique sahraoui, en visite à Rabat	Né le 20/05/1980 à El-Ayoune	28194
Mr. Mohamed ELALAWI	Elève au baccalauréat Lettres	Né le 16/03/1986 à El-Ayoune,	28195
Mr. MoulayAhmed AILLAL	Etudiant en 2ème année droit	Né en 1977 à El-Ayoune	28196
Mr. Brahim ELGHORABI	Elève au baccalauréat Lettres	Né le 25/03/1986 à El-Ayoune	28197
Mr. Abdati EDEYA	Etudiant en 2ème année droit	Né le 10/10/1984 à El-Ayoune	28198

Ø Procès verbal

Les neuf étudiants sahraouis incarcérés disent n'avoir pas signé le procès verbal de police dans lequel ils reconnaîtraient avoir détruit les immeubles de l'université. Ils affirment avoir signé une feuille blanche à laquelle aurait été ajouté par la suite le procès-verbal.

Ø La peur

Ce qui m'aura le plus marqué lors de cette mission est la peur dans laquelle vivent ces étudiants. Plusieurs m'ont dit vivre dans l'angoisse d'une arrestation, angoisse de voir les policiers marocains arriver chez eux pendant la nuit. Cette angoisse était aussi palpable chez les avocats. Lors de notre arrivée nous avons tenté avec Augustin Kemandjou de joindre les avocats des étudiants. Impossible d'obtenir un rendez-vous avec eux ou même de leur parler au téléphone. Nous avons appris par la suite que ces avocats vivent dans la peur. Ils craignent qu'un policier se fasse passer pour un membre de la famille d'un étudiant pour obtenir des informations.

² Voir photos en annexe

Ø Etudes

Les étudiants sahraouis reçoivent presque tous des bourses pour aller étudier au Maroc (car il n'y a pas d'université à El Ayoun). A l'âge de 18 ans les sahraouis vont donc étudier dans une ville marocaine, en général Agadir la première année. D'après mon expérience, cela a pour conséquence de radicaliser encore davantage leur mouvement et leur rejet du Maroc. Beaucoup des étudiants m'ont dit vouloir retourner au Sahara Occidental après leurs études même s'ils savent qu'ils se retrouveront sans doute au chômage.

Ø La solidarité

La solidarité des étudiants sahraouis m'a frappée. Ils m'ont dit être tous solidaires des décisions prises au sein de leur communauté. D'après ce que j'ai vu, aucun étudiant sahraoui ne rejetait le mouvement. Par ailleurs à partir de l'arrestation tous les étudiants d'origine sahraouie ont cessé d'aller à l'université par solidarité. Le groupe semblait très organisé même s'il m'a été difficile de connaître exactement la structure précise qui est confidentielle. Dans chaque université les étudiants sahraouis désignent 5 représentants qui prendront les décisions en leur nom. Chaque fois que les étudiants ont une décision à prendre (sit-in devant l'université, grève par solidarité...) les représentants de chaque université se réunissent à Rabat et prennent des décisions de façon collégiale. Le mouvement semble très uni et les décisions semblent être systématiquement prises à l'unanimité.

Ø La radicalisation du Mouvement

J'ai été frappée par la virulence des propos des étudiants. Un des étudiants m'a expliqué que le rêve de tout sahraoui était de devenir un martyr, que les enfants dès l'école primaire revendiquaient l'autodétermination... Selon cet étudiant les sahraouis ne sont pas heureux car ils subissent l'occupation marocaine. Il serait prêt à mourir pour sauver son pays pour l'autodétermination si cela permet aux générations futures de pouvoir être libérées.

Ø L'espoir qu'ils reportent sur nous

Les étudiants reportent beaucoup d'espoir sur nous, sur ce que nous pouvons faire. Comme nous sommes libres, ils pensent que nous pouvons facilement faire des démarches auprès de l'ONU pour défendre leur cause. Ils ne réalisent pas que le Sahara Occidental n'est pas une cause qui intéresse beaucoup de personnes dans le monde. Si les 48 heures passées avec ces étudiants et leur famille m'ont convaincue de la gravité de la situation dans laquelle ils se trouvent, mes moyens en rentrant restent très limités.

Ø L'impossibilité pour les sahraouis de sortir du Maroc

Il est très difficile pour les sahraouis d'obtenir les visas nécessaires pour pouvoir sortir du Maroc, y compris pour étudier. J'ai ressenti en parlant avec eux une réelle envie de sortir du pays.

Epilogue

L'audience à laquelle j'ai assisté le 29 mai 2007 a été reportée au 5 juin 2007. Des contacts avec l'avocat de l'AMDH m'ont permis d'apprendre que le juge a reporté à nouveau l'audience au 12 juin 2007 invoquant les mêmes motifs (les témoins ne se seraient pas présentés.) Les étudiants ont finalement été condamnés par une décision du tribunal de première instance de Rabat le 12 juin 2007 à huit mois d'emprisonnement et 500 dirhams marocains d'amende pour dégradation des bâtiments publics... sans la présence des témoins. Il a été interjeté appel de cette décision. L'audience qui devait avoir lieu le 3 juillet 2007 a été reportée au 10 juillet 2007. La Cour d'Appel de Rabat a décidé de réduire les peines d'emprisonnement de huit des étudiants à quatre mois. Seul l'ex-détenu politique Mr. Lakhifa ELJANHAWI a vu sa peine d'emprisonnement maintenue à huit mois.

Dans plusieurs autres villes du Maroc des arrestations similaires ont eu lieu :

- Ø A Agadir cinq étudiants sahraouis ont été condamnés par la cour de première instance d'Agadir le mercredi 30 mai 2007 à deux mois de prison ferme et une amende de 500 dirhams.

Prénom, Nom	Activité	Numéro d'écrou
Mr. Ahmed CHEINE	étudiant en 1ère année droit	N° d'écrou, 73338
Mr. Mahmoud ELFILALI	étudiant en 3ème année histoire	N° d'écrou, 75337
Mr. Mohamed CHOUËIAAR	étudiant en 3ème année littérature arabe	N° d'écrou, 75341
Mr. Lahoucine LEMGHEIFAR	étudiant en 2ème année littérature française	N° d'écrou, 75340
Mr. Abazid KADAL	étudiant en 1ère année Histoire	N° d'écrou, 75339

- Ø A Marrakech la Cour de première instance a condamné vendredi 25 mai 2007, six étudiants sahraouis, à des peines de un an de prison ferme. Une étudiante, qui a perdu un œil lors des altercations avec la police a été condamnée à huit mois de prison ferme. Il a été interjeté appel de cette décision. La Cour d'Appel de Marrakech devait statuer le 16 juillet 2007.³

Prénom, Nom	Activité	Numéro d'écrou
Mlle. Sultana KHAYA	élève au centre culturel américain	
Mr. Abdelfatah ELYADASSIA	étudiant en 2ème année sciences sociales	N° d'écrou, 88351
Mr. Embeirik DAH	élève en 6ème année sciences	N° d'écrou, 88355
Mr. Mohamed ELARBAWI		N° d'écrou, 88353
Mr. Hassan FATEH	étudiant en 1ère année droit	N° d'écrou, 88356
Mr. Rachid BENOUE	étudiant en 1ère année droit	N° d'écrou, 88354
Mr. Mahmoud ELQUEITI	étudiant en 1ère année droit	N° d'écrou, 88352

³ A l'heure de la rédaction de ce rapport, nous n'avons pas connaissance du verdict de la Cour d'Appel.

Conclusion

Après une telle mission il est impossible de rester indifférent au sort des sahraouis au Maroc. Il est donc indispensable de continuer notre action pour soutenir les défenseurs des droits de l'homme Sahraouis dans la limite des moyens dont nous disposons. Selon les avocats de l'AMDH les reports d'audience visaient notamment à décourager les observateurs internationaux. Par ailleurs les avocats de l'AMDH considèrent que l'audience se déroule différemment en présence d'observateurs internationaux. Les juges et procureurs sont donc manifestement gênés par la présence d'observateurs internationaux. Les missions d'observation de procès à l'étranger sont donc très utiles.

- Ø La LSDH doit continuer à suivre de près l'actualité des défenseurs des droits de l'homme au Sahara Occidental.
- Ø La LSDH n'ayant pas les moyens d'envoyer un observateur à chaque procès, il est important de se coordonner avec le Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental pour s'assurer que des observateurs internationaux soient présents à chaque procès de défenseur des droits humains sahraoui au Maroc.
- Ø La LSDH doit renforcer son action pour développer ses activités d'observation de procès internationaux, en créant un fond permettant de financer les missions d'observation de procès, en identifiant des personnes formées et prêtes à partir pour de telles missions. Les liens de la LSDH avec les autres ligues des droits de l'homme ou le cas échéant les associations de protection des droits de l'homme doivent être renforcés pour être au courant dès qu'un cas se présente.